COMMISSION DES ARBITRES

Permanence du Mardi 09 MAI 2017

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ARBITRAGE DU DISTRICT DE L'ISERE DE FOOTBALL

COMPTE RENDU REUNION PLENIERE du : 25 AVRIL 2017

PRESENTS:

SERVE André (Président),

ABELA Stéphane, BROTONS Nicolas, BROUTY Albert, CHAMPLOVIER Lucas, DECOMBLE José, FIARD Éric, GUIGON Florian, KODJAJANIAN Jean Marie, KRISTO Dimitri, NOVELLINO Nicolas, MUNOZ Sébastien, SABATINO Joseph, VELOSO José,

Excusés:

CALUORI Pascal, CHARLES Jacques, JAMET Alexandre, MORE Stéphane, RODRIGUES Fernand.

Président de séance : SERVE André Secrétaire de séance : SABATINO Joseph

ORDRE DU JOUR:

Début de la CDA 19 Heures

1/ AUDITION

Audition de Mr BRIOUA Noureddine à sa demande:

Audition de l'Arbitre, en présence du Vice-Président du District Mr Giroud-Garampon Hervé. Passe ensuite à l'ordre du jour.

2/ DESIGNATIONS:

- a) Jeunes : Éric FIARD fait le point sur les arbitres jeunes et la formation Arbitres assistants, car problèmes à la touche avec les jeunes Arbitres.
- b) 6 Arbitres JJAD: pris en charge par leurs parrains et André SERVE
- c) Adultes: Albert BROUTY fait le point sur les désignations et les Arbitres.

3/ FUTSAL

André SERVE fait le point sur cette catégorie.

4 / FOOT ENTREPRISES.

André SERVE fait le point sur la Catégorie.

5/ OBSERVATIONS.

Jeunes : José DECOMBLE fait le point sur les jeunes Arbitres observés, 50 observations effectuées à ce jour. Nicolas BROTONS donne son point de vue sur les observations des jeunes par rapport aux Arbitres jeunes non observés.

Adultes : Jean Marie KODJAJANIAN fait le point sur les observations, 260 observations effectuées à ce jour.

5/ MEMBRES CDA 2017-2018.

OK pour les personnes présentes pour la saison prochaine, remerciements à Mr Joseph SABATINO pour le travail au secrétariat, une candidature pour la saison prochaine au niveau secrétariat.

6/ PREPARATION SAISON 2017/2018.

André SERVE fait le point sur les Arbitres qui ne font pas de rapport suite aux sanctions prises sur les matchs, ainsi que le non déplacements des Arbitres en audition sans justificatif valable en Discipline ou Appel.

Voir pour mettre en place des amendes pour sanctionner les Arbitres concernés.

7/ UNAF :

Tibaldi aura lieu à CROLLES le 17 Juin, il y a eu une demande d'Arbitres pour cette journée.

8/ FORMATION INITIALE.

Point fait par André SERVE et Nicolas BROTONS. Remerciements à tous les intervenants, Nicolas fait le point sur la formation concernée.

9 / PARRAINAGE.

Point fait par Nicolas BROTONS. Voir pour mettre en place une personne de la CDA pour prendre en charge les problèmes rencontrés.

10/ FORMATION FUTSAL

Merci à Florian GUIGON pour la formation, bon résultats des participants, il y a eu 8 réussites.

11/ ARBITRES ASSISTANTS ET ARBITRES D3

Constat avec Lucas CHAMPLOVIER concernant les arbitres assistants pour que cela ne devienne pas une voie de garage. Voir pour faire une formation spécifique assistant dans l'avenir avec une validation de la catégorie au final.

D3, vue le nombre important d'Arbitres dans cette catégorie, il est demandé de faire 2 groupes différents ou 2 catégories différentes, après discussion à voir pour la saison prochaine.

12/ TOURNOI INTERNATIONAL DE DOMENE

Ce déroule sur 3 jours le Samedi 29 Avril, Dimanche 30 Avril, Lundi 1^{er} Mai. Pris en charge par Nicolas des Arbitres promotionnels participants les 3 jours.

13/ TOUR DE TABLE

FIN DE SEANCE A 23 heures30

André SERVE Président Joseph. SABATINO Secrétaire de séance

Président : A. SERVE CTDA : N. BROTONS

Présents: J.M KODJADJANIAN, J VELOSO, J SABATINO.

STAGE ANNUEL INFORMATION IMPORTANTE À L'ATTENTION DES ARBITRES ET DES OBSERVATEURS

Veuillez prendre note dès à présent que tous les arbitres de catégories D1, D2 D3 et D4, les arbitres assistants agréés LIGUE, les arbitres assistants de DISTRICT, les jeunes arbitres, les féminines et les observateurs appartenant au DISTRICT DE L'ISERE DE FOOTBALL sont dans l'obligation d'effectuer le

STAGE DE DÉBUT DE SAISON qui s'effectuera le :

SAMEDI 09 SEPTEMBRE 2017 de 8h à 17h

Lieu: TSF de VOIRON ancien (CREPS).

Prendre vos dispositions dès à présent.

MESSAGE IMPORTANT

COMMISSION MEDICALE ET COMMISSION DES ARBITRES

Nouveau principe : un certificat médical est valable 3 saisons* (*sous réserve de respecter certaines conditions) Licenciés concernés : Les joueurs amateurs, Les dirigeants (sauf dans le cas où la Ligue ne réclame pas le certificat médical)

Licenciés non concernés Les joueurs sous-contrats (professionnel, fédéral, élite, stagiaire, aspirant, apprenti) Les entraîneurs (Technique régional, Technique National, Educateur Fédéral, Animateur Fédéral) Les arbitres

<u>Dossiers médicaux des arbitres</u>: Message à destination des **arbitres** qui vont renouveler leurs licences et vont faire leur **visite médicale**.

Information pour les arbitres qui souhaitent renouveler leur licence sur la saison 2017/2018. Afin d'éviter les examens inutiles ou au contraire éviter les retours pour examen manquant, voici quelques précisions sur la visite médicale.

Dans tous les cas de figure, vérifiez bien que le médecin contrôle votre vue et le note sur le dossier. De même il doit marquer la date PRECISE de votre dernier vaccin antitétanique (pour cela, emmenez votre carnet de santé lors de la visite).

- * Vous avez moins de 35 ans : inutile de refaire un Électrocardiogramme puisque déjà fait lors d'une visite précédente.
- * Vous avez entre 35 et 50 ans : Électrocardiogramme obligatoire tous les 5 ans, mais PAS PLUS

Ou l'épreuve d'effort chez un cardiologue si vous avez plusieurs facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

* Vous avez plus de 50 ans : l'épreuve d'effort tous les ans ou tous les 2 ans selon votre nombre de facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

Inutile de répéter les examens tous les ans quand ce n'est pas demandé, cela coûte cher, vous encombrez les consultations des cardiologues ou de votre médecin. Mais inversement, inutile d'envoyer votre dossier s'il n'est pas rempli correctement.

Il vous sera retourné d'où perte de temps pour tout le monde ; vous, votre médecin, la CDA, le secrétariat et le médecin du District.

Merci de votre attention.

PRENDRE RENDEZ-VOUS LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE, ATTENTION A L'ATTENTE. Le dossier MEDICAL est téléchargeable sur le site du DISTRICT (lien ARBITRAGE)

Formation Continue:

Comme évoqué en début de saison lors de l'AG des arbitres, une formation théorique continue va être mise en place cette saison, à destination de tous les arbitres.

Ces formations seront obligatoires, comme cela apparaît dans le RI de la CDA 2016/2017, avec des bonus/malus.

Objectifs:

	Assimilation des nombreuses nouvelles Lois du Jeu
	Progression des arbitres sur les connaissances théoriques,
	Moins d'erreurs sur les terrains et les questionnaires annuels
	Crédibilité et confiance renforcées
Ces formations se dérouleront de la manière suivante :	
	Formations à distance basées chacune sur un questionnaire en ligne de 10 questions QCM (même fonctionnement que le questionnaire annuel en ligne)

faciliter la gestion des corrections par les formateurs)
Une formation tous les 1 mois et $\frac{1}{2}$ environ. Dates des formations continues pour cette saison 3 juin 2017 (dates de publication du questionnaire)
Après la date limite, les notes et la correction commentée seront envoyées aux arbitres
FMI

Aucun Arbitre n'a le pouvoir de décisions concernant la non utilisation de la FMI. Seul, Mr MALLET Marc Port : 06.52. 97 .94. 37 est habilité à prendre une telle décision, sanction sera prise si cela n'est pas respecté.

Suite à la non validation de feuille de match informatisée, **un rappel important**, nous demandons à tous les Arbitres de mettre un : Mots de passe de la rencontre qui doit être court, en minuscules (pas de majuscules), pas de chiffres, ni signes (=!?...) Il peut être conservé pour tous les matches que vous arbitrez, pas besoin de le changer à chaque match.

Remplissage feuilles de match (papier) - « Officiel » ou « Bénévole » :

Il est rappelé aux arbitres qu'ils doivent impérativement cocher les cases « OFFICIEL » ou « BENEVOLE » sur la feuille de match, à gauche de leur nom.

Si l'arbitre est désigné officiellement par la CDA, il doit cocher la case « OFFICIEL ». S'il n'est pas désigné officiellement par la CDA, il est alors considéré comme « BENEVOLE » sur la feuille de match.

Cela est important dans le traitement des feuilles de match, afin que le secrétariat sache si l'arbitre doit ou non être indemnisé par le District.

Il est de plus rappelé que seuls les arbitres désignés officiellement par la CDA peuvent prétendre à être indemnisés.

En cas d'oubli, les arbitres seront considérés automatiquement comme bénévoles.

NOTE AUX CLUBS : Aucun arbitre ne peut prétendre à un défraiement s'il n'a pas été officiellement désigné par la CDA.

Nouveau Règlement Intérieur CDA 2016/2017 :

Le nouveau Règlement Intérieur de la CDA est en ligne sur le site du District. Il est fortement conseillé aux arbitres d'en prendre connaissance.

CONTACTS COMMISSION:

Président :

André SERVE Port.: 06 82 75 50 07 / Tél. Dom.: 04 74 86 16 63 – Mail: andre.serve@free.fr

Conseiller Technique Départemental en Arbitrage (CTDA) :

Nicolas BROTONS *Port. District : 06 95 14 29 38 – Mail District : <u>nicolas.brotons@isere.fff.fr</u>
Le numéro du CTDA n'est pas joignable le week-end (hormis lors des formations qui sont organisées le week-end)*

Désignateur arbitres adultes :

Albert BROUTY Port. District: 06 17 14 62 03 / Port.: 06 31 79 46 91 Mail: albertbrouty@aol.com Désignateur jeunes arbitres:

Eric FIARD Port. District: 06 46 41 36 44 / Port.: 06 70 29 68 27 / Mail: veyet.fiard@yahoo.fr

Désignateur Observateurs:

Jean-Marie KODJADJANIAN Port.: 06 81 81 90 32 - Mail: jmarie.kodja@yahoo.fr

Désignateur Futsal et Foot Entreprises :

Fernand RODRIGUES Port. District: 07 85 98 74 44 | Port.: 06 16 33 38 84 - Mail:

fernandrodrigues21@gmail.com

Correspondant Trésorerie: José VELOSO Port.: 07 87 55 57 16 - Mail: jose-veloso@wanadoo.fr

Afin de répondre aux attentes des clubs et des arbitres, la CDA a fait en sorte d'avoir des REFERENTS dans les divers SECTEURS géographiques du département :

Secteur FONTAINE / PONTCHARRA / LA MURE Secteur NORD-ISERE

KRISTO Dimitri (CDA): 06 37 97 88 14 MORE Stéphane (CDA): 06 84 05 53 97

Secteur VOIRON / SAINT MARCELLIN Secteur BIEVRE-VALLOIRE

BROUTY Albert (CDA): 06 31 79 46 91 SERVE André (CDA): 06 82 75 50 07

COURRIERS

Courriers divers:

FFF.FOOT 2000 : Indisponibilités diverses.

COURRIERS CLUBS:

FC QUATRES MONTAGNES: Absence Arbitre

COURRIERS ARBITRES:

Mr GRASSI Mathieu: Nous verrons, nous-mêmes ... !!!

ATTENTION
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES
T'ES SUR LA TOUCHE
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.